

Avis de constitution

SOCIETE « SAMAN GOLD MINING »

Siège Abidjan – Cocody, les 2 Plateaux, Angré 8ème
Tranche, caféier 6, ILOT 2, Lot 10. 1er étage porte 1 non
loin du shawarma plus, Lot 10, Ilot 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/01/2026, et enregistrés au CEPICI le 16/02/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SAMAN GOLD MINING »

Objet : - recherches minières
Et pour la réalisation de l'objet social :
- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 20,000,000 F CFA divisé en (2000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 2000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan – Cocody, les 2 Plateaux, Angré 8ème
Tranche, caféier 6, ILOT 2, Lot 10. 1er étage porte 1 non
loin du shawarma plus, Lot 10, Ilot 02

Dirigeant(s) M FANNY IDRISSE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-02748 du 27/02/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14438/GTCA/RC/2026 du 27/02/2026

